



BANQUE MONDIALE

Bureau régional (Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau)

*Bonne -
faire l'avis
pour les
projet de
et pour la
NBSK
moyen terme*

le 28 juillet 2006

Son Excellence Monsieur Abdoulaye Diop
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances
Dakar, Sénégal

Objet : Préparation du Troisième Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (CSRP-3)

Monsieur le Ministre,

A la suite du séjour de Monsieur Jacques Morisset et de son équipe, nous avons le plaisir de vous transmettre nos félicitations sur l'état d'avancement de la préparation du CSRP-3. Les groupes de travail, sous la coordination de la Cellule en charge de la Lutte contre la Pauvreté, ont en effet réalisé des avancées considérables dans chacun des secteurs prioritaires soutenus par la Banque mondiale.

Comme prévu, nous devrions être en mesure de négocier le CSRP-3 autour de la mi-octobre à Washington, pour ensuite le présenter à notre Conseil d'Administration avant la fin de l'année 2006. Ce calendrier permettrait d'aligner le déboursement du crédit prévu d'un montant de 20 millions de dollars avec le budget 2007. Avant de nous réunir pour les négociations, il vous sera toutefois encore nécessaire de nous transmettre toutes les pièces justificatives qui permettront à notre service juridique de vérifier à ce que toutes les actions déclencheurs présentées en annexe A ont été réalisées. Dans ce contexte, nous nous sommes accordés avec les groupes de travail et la Cellule sur la nature des pièces à fournir et sur leur transmission à la Banque mondiale au moins une semaine avant le début des négociations. Nous vous rappelons également que vous devrez nous transmettre une lettre de développement économique.

En dépit des avancées considérables déjà réalisées, nous nous permettons de porter votre attention sur un nombre d'actions déclencheurs qui suscitent encore un effort de la part du Gouvernement.

- Premièrement, il serait souhaitable de renforcer la mobilisation du Ministère de la santé, et notamment de ces différentes Directions, de manière à ce que les 3 actions déclencheurs identifiées pour ce secteur soient atteintes (voir annexe B), en particulier l'établissement du diagnostic et du plan d'action qui devrait permettre une meilleure réglementation des marges appliquées aux médicaments essentiels, surtout dans les postes de santé et en particulier dans les régions les plus pauvres.

CALENDRIER DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
Date : 27/07/06
N° : 852
Signature :

- Deuxièmement, il est attendu que l'étude portant sur la rationalisation des organes de contrôle de l'Etat soit finalisée et adoptée par les Autorités. Le rapport provisoire du consultant aura été transmis aux autorités et intégrera les commentaires formulés par le comité de pilotage et les partenaires au développement. Si le rapport final n'est pas validé par l'ensemble des parties prenantes, il appartiendra aux autorités d'arbitrer et de prendre la décision finale.
- Troisièmement, comme cela avait été convenu, il est nécessaire que les textes portant sur les transferts financiers FECL et FDD soient adoptés par le conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée. Cette réforme est cruciale pour permettre une meilleure prédictibilité et une pérennisation des fonds versés en faveur des gouvernements locaux. Il est à relever que cette action joue également un rôle central dans nos appuis directs aux collectivités locales (PNDL et PRECOL).
- Enfin, il est souhaitable d'accélérer l'adoption des textes relatifs à la mise en œuvre du Code du Travail ; ces textes sont pour la plupart déjà adoptés par le Conseil d'Etat, mais ils ne sont pas encore signés par les instances supérieures de l'Etat.

La Cellule en charge de la Lutte contre la Pauvreté est informée de ces préoccupations et a déjà entrepris un suivi approfondi de ces activités. Avec la validation récente du DSRP-II ainsi que l'accent mis sur les appuis budgétaires, nous pensons qu'il faut renforcer les moyens opérationnels (techniques et financiers) de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté qui sera amenée à jouer un rôle de plus en plus important au cours de ces prochaines années. Le renforcement de l'appui institutionnel et des ressources financières allouées au groupe travaillant sur la mise en œuvre de la protection sociale serait souhaitable, comme nous l'avons indiqué dans notre précédente lettre au début du mois de mai 2006.

Nous vous remercions à l'avance de votre coopération et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.



Pièce jointes :
Annexes

S. E.M. Abdoulaye Diop

3

le 28 juillet 2006

Ampliations :

Monsieur Paulo F. Gomes, Administrateur pour le Sénégal, Banque mondiale
Monsieur Ibrahima Sar, Directeur de Cabinet, Ministère de l'Economie et des Finances
Monsieur Thierno Niane, Coordinateur de la Cellule en charge de la lutte contre la
Pauvreté, Ministère de l'Economie et des Finances

S. E.M. Abdoulaye Diop

4

le 28 juillet 2006

cc: MM./Mmes :Tall, Bandiaky, Bathily, Mbakop (AFC14) ; Alikhani, Perrot, Dehasse,
Metcalf, Lasvali(AFCSN) ; Temourov, De Roodenbecke (AFTH2) ;
Sissoko, Diaite, Blake, Morisset, Fernandes (AFTP4) ; AFTP4 IRIS

ANNEXE 1

Liste des Actions de déclenchement du CSRP-3

<i>Actions</i>	<i>Documents à fournir</i>
Réformes Budgétaires et Financières	
1. Préparer projet de Loi de Finances sur une base programmatique(CDMT) pour au moins 6 ministères.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet loi de Finances 2006 ➤ MTEF pour les 6 ministères concernés jugés satisfaisants par la Banque à être jugé selon (i) l'adoption d'un format unique à travers ministères ; (ii) l'articulation d'un lien explicite entre les programmes, les allocations budgétaires et les résultats
2. Adopter et mettre en application les textes nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau Code des Marchés Publics.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Textes signés (y compris décrets sur organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sur la Direction Centrale des marchés)
3. Déposer le rapport provisoire d'audit sur les passations de marchés publics portant sur l'année 2004 et engagement pour sa publication avant la fin 2006.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport provisoire déposé et engagement par les autorités de sa publication avant la fin 2006.
4. Valider le rapport d'étude portant sur l'organisation des organes de contrôles et mettre en œuvre le plan d'actions.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude finalisée, incluant les remarques des membres de la commission technique et des partenaires au développement, et transmise à l'Autorité.
5. La cour des comptes émet un avis de conformité sur les comptes de l'Etat portant sur les années 1997, 1998 et 1999.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Copies des lettres de transmission des avis de conformité à l'Assemblée Nationale.
Processus de décentralisation	
6. Faire Adopter par l'Assemblée nationale les textes visant la rationalisation des transferts Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Textes adoptés en Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale.
Santé	
7. Contrôler le respect des marges bénéficiaires sur médicaments essentiels génériques (MEG).	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude réalisée et plan d'actions adopté jugés satisfaisants par la Banque.
8. Etablir des contrats de performance avec les régions médicales, les districts sanitaires et les établissements publics de santé incluant une liste d'indicateurs pour l'allocation de moyens.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrats signés avec indicateurs de performance.
9. Atteindre les objectifs fixés en matière de vaccination (DTC3, rougeole) et au moins 2 des 4 autres indicateurs suivants: CPN1, CPC ; accouchements assistés, et nombre de dépistés en CDVA au cours des 12 derniers mois.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir les tableaux d'évolution de ces indicateurs pendant l'année 2006.
Création de richesses	
10. Poursuivre l'adoption graduelle des textes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Textes signés.

complémentaires du Code du Travail et avec au moins 21 textes signés.	
11. Valider et démarrer la mise en œuvre du plan d'actions pour accélérer le traitement des dossiers en incluant des indicateurs de résultats portant sur les actions suivantes : (i) préparation de la carte judiciaire ; (ii) informatisation des tribunaux et (iii) mise en place des maisons de justice visant à promouvoir l'accès à la justice par l'utilisation de voies alternatives comme la médiation.	➤ Rapport d'activités incluant (i) organisation de journée de réflexion sur l'élaboration de la nouvelle carte judiciaire et finalisation des TDR ; (ii) information sur nombre de poste de travail informatisés, nombre de magistrats formés et maîtrise du système de collection de données, et (iii) information sur le nombre de maisons de justice en activités, le nombre de visites, et le nombre de cas traités.
12. Démarrer l'instruction des cas reçus par la Commission nationale de lutte contre la non transparence, la corruption et la concussion et organiser campagne de sensibilisation.	Rapport d'activité, incluant indicateurs sur (i) nombre de cas reçus et traités ; (ii) nombre d'atelier de dissémination/sensibilisation.
Groupes Vulnérables	
13. Exécuter le Programme de réadaptation à base communautaire pour les personnes handicapées dans 4 régions.	Rapport d'activités et montrer que appareillage à été distribuer à au moins 600 handicapés
14. Exécuter le projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.	➤ Rapport d'activité et au moins 2,500 enfants retirés de la rue en 2006.

ANNEXE 2

Mesure relative à la matrice santé du CSRP-3

1- Les déclencheurs du CSRP3

a. Le contrôle des marges sur les médicaments

L'objectif de ce déclencheur est de favoriser l'accès aux médicaments essentiels de base. Il est attendu un document qui permette d'avoir un panorama de la situation au moins au niveau des PS et si possible dans toutes les structures sanitaires (les pauvres y sont autant présents). Ce document devra décrire les pratiques des formations sanitaires (marges uniques ou marges différentielles selon les médicaments). Il devra couvrir de façon précise les 4 régions les plus pauvres. Si des données exhaustives ne peuvent être obtenues par l'intermédiaire des régions médicales. Il serait alors souhaitable que l'information soit fournie en s'appuyant sur un échantillon aléatoire de formations sanitaires représentatives des différentes régions. Cela permettra de voir si les politiques de prix varient entre les régions et si au sein de chaque région, elles sont homogènes ou non. Cependant l'objectif étant un suivi régulier des marges il est souhaitable qu'un dispositif pérenne soit proposé si cette année l'information provient d'un échantillonnage de formations sanitaires.

En plus de la présentation du bilan de la situation il est souhaité que les autorités de la santé proposent des mesures correctives afin de faire respecter la politique nationale des marges. Si cette étude révèle des faiblesses dans cette politique, des propositions seront aussi faites pour son adaptation

b. Signature et mise en place de contrats de performance avec les régions médicales et les EPS hospitaliers

L'objectif de ce déclencheur est de lier les résultats obtenus à des incitations et ou des sanctions afin de favoriser l'amélioration de la performance des acteurs clefs du système de santé. Outre la signature du contrat, il sera étudié si sa mise en œuvre permet de récompenser ou sanctionner les contractants en fonction des résultats obtenus. Ainsi, il sera nécessaire de traduire les objectifs fixés pour chacun des indicateurs retenus en un score qui permette une mesure globale de la performance de chaque contractant. Actuellement les contrats ne comportent aucune indication qui permette une telle mise en œuvre. Sans avoir à remettre en cause les contrats signés, il serait souhaitable qu'une telle grille soit élaborée et que pour les négociations, un premier bilan précis puisse être présenté sur la base d'au moins un trimestre de mise en œuvre des contrats. Des mesures pour accompagner l'évolution de ces contrats seront détaillées dans le document qui récapitulera la situation des régions en fonction des objectifs cibles fixés pour chacune d'entre elle.

c. L'atteinte de résultats pour une série d'indicateurs.

L'objectif de cet indicateur est de veiller à ce que les objectifs fixés dans le PNDS2 et le DSRP soient au minimum atteints. Ce déclencheur repose sur le système national d'information car il a été convenu lors de la négociation du

CARP2 que les données de l'annuaire statistique et/ou des programmes nationaux serviraient de référence. L'annuaire 2005 n'étant pas encore publié, il n'est pas encore possible de disposer des résultats complets. Les données du programme de vaccination sur 2005 indiquent que les objectifs sont atteints pour les deux indicateurs retenus. Pour le dépistage un effort reste à faire pour obtenir l'objectif. Pour les autres indicateurs, les données validées de l'annuaire confirmera si les résultats mesurés par l'EDS4 sont confirmés.

2- Les mesures qui seront suivies de manière particulière

a. **La politique de prime pour favoriser le fonctionnement des PS en zone défavorisée.**

Il a été convenu que la politique de prime ferait l'objet d'un suivi régulier avec communication des résultats aux partenaires. Jusqu'à présent cet engagement n'a pas été tenu et il est possible de connaître l'impact de cette expérience pilote qui pèse sur les finances publiques nationales. Il sera demandé une analyse précise de l'activité des postes de santé où cette prime est versée afin de mesurer l'impact de cette stratégie.

b. **La fourniture du CDSMT santé**

Bien que s'inscrivant dans une mesure de plus large portée, compte tenu des remarques faites sur le CDSMT produit lors des négociations du CARP2, le nouveau CDSMT sera examiné afin de voir comment il a corrigé un certain nombre d'insuffisances qui ont été notées. La principale préoccupation est celle du lien entre les dépenses des programmes et les dépenses sur le Budget de l'Etat et l'articulation avec les résultats qui sont attendus sur les programmes qui bénéficient des fonds publics.

c. **La fourniture de l'annuaire statistique 2005**

Cet annuaire devra comporter au minimum les mêmes renseignements que les annuaires des années précédentes avec un taux de réponse des districts qui soit comparable à celui des années précédentes.

3- Le degré de réalisation des actions de la matrice

Un bilan documenté pour toutes les actions prévu dans la matrice est attendu afin de pouvoir estimer globalement le taux de réalisation. Cela constitue un document important alors que le CSRP3 clôture une première série de CSRP et que la mise en place d'une nouvelle série reposera sur une évaluation des progrès constatés au cours des 3 années du CARP.